

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Apparemment.

La compagnie du Canadien du Pacifique a une grande influence sur le gouvernement et il nous faut la déjouer de quelque manière.

Le 5 mars 1883, il écrivait d'Ottawa :

Je n'ai point encore réussi à faire faire un pas à l'affaire de la coupe de bois. J'ai amené Macdonald et Tupper de Winnipeg et j'espère qu'ils pourront induire leurs pères à agir comme il faut dans cette affaire.

Et le 8 mars, il faisait la déclaration importante qui suit :

Je trouve que de toutes parts, nous sommes entourés de difficultés au sujet de la coupe de bois, et je constate que le C. C. P. a certains ministres qui travaillent pour lui. Je crains qu'il ne nous en coûte à chacun six ou sept mille piastres pour faire réussir l'affaire. J'ai cinq ou six qui travaillent pour moi, et je suis convenu de les bien payer s'ils réussissent.

Et le 28 mars, il écrivait encore :

L'affaire de la coupe de bois me donne bien du mal. Il va nous en coûter à chacun au moins \$5,500 pour la mener à bien.

Et la chambre remarquera qu'ils ont seulement gagné \$100,000, chacun.

J'ai tiré mes fioelles, en sorte que j'espère qu'elle sera réglée dans quelques jours. J'en ai une douzaine qui travaillent pour nous. Vous devez vous tenir prêt à payer le montant de votre part en tout temps, parce que cela devra être payé comptant. Quand cette affaire sera réglée, il nous faudra nous débarrasser de tous les billets et en finir. Je suis complètement épuisé. Je ne puis résister à cet état d'excitation et de tension d'esprit. J'ai fait venir de Winnipeg Tupper et Macdonald, et ils ont rudement travaillé pour moi.

Maintenant j'accepte franchement la déclaration faite par l'honorable ministre des douanes, parlant, je suppose, pour lui et ses collègues, qu'il n'a pas reçu, ni ne s'attend à recevoir un seul centin de l'honorable député de Lincoln (M. Rykert). Je ne crois pas, pour dire le moins, qu'il y avait le moindre fait pour appuyer la déclaration contenue dans ces lettres à cet effet. Mais, ce que je crois, et ce que je dis être la conclusion évidente à tirer de ces lettres, c'est que l'honorable député de Lincoln a cherché à faire croire à ses associés, qu'il serait obligé de dépenser une somme considérable pour influencer les ministres ou d'autres personnes. C'est l'interprétation que je donne à ces lettres, et je dirai que pour ma part, connaissant M. Hugh Macdonald, je crois et j'accepte entièrement sa déclaration, de préférence à celle de l'honorable député de Lincoln. Il est possible que ce puisse être une consolation pour le ministre des douanes, et peut-être pour le premier ministre, de savoir que quelqu'un l'a trompé, dans toute cette affaire que je dois caractériser de transaction frauduleuse — de là, la poursuite intentée par les représentants de M. Adams contre l'honorable député, ce qui a fait découvrir tous ces faits qui nous jettent dans l'étonnement.

Mais il y a quelque chose de plus. Malgré toute l'habileté que l'honorable député a déployée pour dissimuler ces faits, il n'a pas réussi à les cacher complètement. Mon honorable ami (M. Charlton), étant un marchand de bois, avait obtenu des renseignements sur la conduite de l'honorable député ; et nous voyons par le rapport des *Débats* que, le 2 mai 1883, le député, représentant alors comme il le représente actuellement le comté de Norfolk-nord (M. Charlton) a demandé, de son côté :

Je désire savoir si l'honorable député n'a pas négocié la transaction concernant les coupes de bois aux Buttes du Cyprès ? Je désire savoir s'il n'a pas, comme agent

pour d'autres personnes, obtenu des coupes de bois à cet endroit pour \$5 par mille carré, qu'il a revendues pour \$2,000 le mille carré ? Je veux savoir si l'honorable monsieur n'a pas obtenu cela pour un nommé Adams ; s'il n'est pas allé lui-même à Winnipeg, et s'il n'a pas vendu les coupes de bois à Louis Sands, du Michigan ? Je désire savoir si le prix n'était pas \$200,000 ; s'il n'a pas été payé \$90,000 comptant, et si l'honorable monsieur n'a pas mis un tiers de cette somme dans sa poche ?

En réponse à ces questions, l'honorable député de Lincoln a fait la déclaration suivante, et j'attire spécialement l'attention de tous les honorables députés sur cette déclaration. Je les prie de la comparer avec la correspondance, et de dire honnêtement et honorablement ce qu'ils pensent d'un homme qui a fait de son siège, la déclaration suivante :

L'honorable monsieur m'a posé certaines questions auxquelles je veux maintenant répondre. Ainsi, je ne suis retiré, soit directement ou indirectement, l'argent dont il a parlé. Je n'ai eu que mes honoraires professionnels et rien de plus. Et je ne également avoir négocié pour M. Adams ou toute autre personne l'achat d'une coupe de bois. M. Adams était représenté par des agents, il a conclu son affaire sans mon intervention, et je n'ai pas empoché d'argent, comme l'a prétendu l'honorable monsieur. Bien plus, j'ai conseillé à M. Adams de ne pas vendre cette coupe de bois, mais de l'exploiter. L'honorable député a souvent répété ces accusations, en dehors de cette chambre, et je suis bien aise de pouvoir déclarer ici qu'elles sont absolument fausses.

C'est la déclaration faite par l'honorable député trois mois après avoir signé le reçu suivant.

WINNIPEG, Man., 16 janvier 1883.

Reçu de John Adams trente-cinq mille piastres en traites sur la banque de Montréal, et quatre billets de Louis Sands pour trente-neuf mille deux cents piastres, payables dans un et deux ans. Le tout payable à l'ordre de Mme N. M. Rykert, et pour acquit des deniers à elles payables suivant convention.

J. C. RYKERT,
Son procureur.

Maintenant, le dernier point que je désire soumettre à votre attention, est l'opinion que l'honorable député lui-même, semble avoir sur cette transaction, ayant tout bien considéré. Le 25 décembre 1882, l'honorable député écrivait de Sainte-Catherine :

SAINTE-CATHERINE, 25 décembre 1882.

MON CHER ADAMS.—Comment se fait-il que quelqu'un écrive tous les détails de notre affaire à des gens d'ici ? Mercer ou quelque membre de la famille a communiqué tous les faits à Seymour qui s'en va tout répéter par la ville. C'est très imprudent et contraire à ce que je vous ai demandé de faire. Il est de la plus haute importance de cacher la vente aux journaux, ou cela pourra nous nuire à Ottawa. On menace déjà le gouvernement d'amener la chose devant la chambre ; le cas échéant, cela nous fera peut-être beaucoup de tort. Si Sir John connaît les faits, il peut empêcher que le transfert ne soit reconnu.

Il ne l'a pas empêché.

Permettez-moi d'insister de nouveau sur l'importance du secret. Pourquoi Mercer dit-il tout à la famille Seymour ? Autant vaudrait le publier tout de suite dans le *Globe*, vu que ces gens disent tout ce qu'ils savent. Faites-moi savoir aussitôt que possible le jour que Sands partira, afin que je puisse me préparer.

Le 28 janvier—et je ferai observer que, dans quelques-uns des documents qui sont sur le bureau, l'honorable député déclare qu'il n'y avait rien de répréhensible dans ces négociations. Il écrivait :

Je dois aller à Ottawa demain soir pour faire valoir nos intérêts, ce qui ne me sourit pas. J'entends avoir toujours le plus difficile à faire. J'ai Bowell qui travaille pour moi, et si nous réussissons à battre le chemin de fer, nous aurons à payer le montant que nous sommes convenu de payer, comme vous vous le rappelez, quand nous étions tous deux au *Queen's Hotel*. Je n'ai pas dormi depuis une semaine en conséquence de cette affaire. Nous devons nous tenir parfaitement cois.